

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

◆ ◆ ◆

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 22 septembre 2014 - 11 h 00

12 - MOTION RELATIVE AU PARTENARIAT TRANSATLANTIQUE DE COMMERCE ET D'INVESTISSEMENT (motion n° 2014-179)

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que M. Pilet avait proposé, lors du Conseil Municipal du 28 août dernier, d'étudier un projet de motion pour l'arrêt des négociations sur le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TAFTA). Ce projet a été communiqué aux Présidents de groupes ; M. Pilet en donne lecture :

"Le 14 juin 2013, la Commission Européenne a obtenu mandat de la part de tous les États membres pour négocier avec les États-Unis le Transatlantic Free Trade Area (TAFTA). Cet accord, actuellement en cours de négociation, cherche à instaurer un vaste marché de libre-échange entre l'Union Européenne et les États-Unis, allant au-delà des accords de l'OMC.

TAFTA conduirait ainsi à un nivellement par le bas des règles sociales, économiques, sanitaires, culturelles et environnementales, aussi bien en Europe qu'aux États-Unis.

L'adoption de ce traité permettrait l'arrivée en France de lait et de viande produite à l'aide d'hormones, ou encore de semences OGM déjà commercialisées aux États-Unis.

Ce projet pourrait par ailleurs introduire un mécanisme d'arbitrage privé "investisseur-Etat", qui se substituerait aux juridictions existantes.

Une telle architecture juridique limiterait les capacités déjà faibles des États, mais aussi, et surtout, celles des collectivités locales à maintenir des services publics (éducation, santé, etc.), à protéger les droits sociaux, à garantir la protection sociale, ou encore à investir dans des secteurs d'intérêt général comme la transition énergétique.

Concrètement, il sera alors en effet très compliqué d'imposer un pourcentage de produits biologiques et locaux dans les restaurants scolaires, de défendre une politique de régie pour la distribution d'eau, et la production d'énergie car ces biens seraient privatisables et toute municipalité s'y opposant pourrait être accusée d'entrave à la liberté de commerce.

Nous demandons au Conseil Municipal d'interpeller le Président de la République et le Président de la Commission Européenne, et de se prononcer publiquement sur les points suivants :

- *rappeler notre attachement à la notion de service public et de biens essentiels pour l'humanité (eau, logement, nourriture de base, énergie,...), qui ne peuvent pas faire l'objet d'une approche marchande et qui par conséquent doivent être préservés d'accord ne permettant pas leur protection publique de la logique de marché.*
- *demander la diffusion publique immédiate de l'ensemble des textes relatifs aux négociations en cours du TAFTA qui représentent une attaque sans précédent contre la démocratie.*
- *ouvrir un débat national sur l'ensemble des accords de libre-échange impliquant la pleine participation des collectivités territoriales, des organisations syndicales et associatives, des organisations socioprofessionnelles et des populations.*
- *arrêter les négociations sur ce Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement (PTCI), dit Grand Marché Transatlantique, tant que la représentation nationale et territoriale n'aura pas approuvé ces négociations.*

M. Soum expose que son groupe s'était opposé, dans sa réponse écrite, à la première version de cette motion proposée par M. Pilet le 28 août, considérant que la demande faite à la municipalité de se déclarer "hors TAFTA" était trop radicale. Mais aujourd'hui, il constate que la deuxième version de cette motion correspond parfaitement à la position que son groupe avait adoptée dans sa réponse ; en conséquence son groupe vote pour cette motion.

M. Pilet propose d'organiser un débat contradictoire sur ce sujet.

M. Lalanne relève qu'il s'agit d'une motion trop politisée qui n'a pas sa place au sein d'un Conseil Municipal comme celui de Fonsorbes qui devrait avoir d'autres préoccupations prioritaires et plus immédiates dans le domaine de la gestion de la commune. Il agrée cependant la proposition de M. Pilet, à savoir l'organisation d'un débat public pour traiter de ce sujet.

Mme Rangoly apporte l'appui de son groupe pour cette motion.

Mme le Maire demande donc au Conseil Municipal d'approuver la motion proposée pour l'arrêt des négociations sur le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TAFTA).

VOIE	Pour :	28
	Contre :	4 (Mme Dubois, Mrs Gaubert, Lalanne et Perrot)
	Abstention :	1 (M. Lascret)